CAT – 002M
C.P. – P.L. 34
Occupation et vitalité
des territoires
DEUXIÈME VERSION
RÉVISÉE

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI NO 34
LOI POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POSITION DE LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

LE 1ER FÉVRIER 2012

CONFÉRENCE
des Tables régionales de concertation
des aînés du Québec

CONTENU

Présentation de l'auteur **3**
Historique de l'organisation 3
Mission de la Conférence 3
Mission d'une Table régionale de concertation des aînés 3
Structure démocratique de la Conférence 4
Assemblée générale annuelle (AGA) de la Conférence 5
Conseil d'administration (CA) 5
Comité exécutif 5
Les exigences du protocole d'entente 5
Exposé général **11**
Pertinence du projet de loi 34 11
La cohérence dans l'action 12
La reconnaissance de la participation sociale des aînés 13
L'équité entre les régions 14
Problèmes structuraux de fonctionnement des Tables régionales 14
Vision d'une société meilleure 15
Recommandations **17**
Conclusion **19**
Annexe **21**

Tableau 1 - Résumé des recommandations 17

La forme masculine des personnes est utilisée dans ce mémoire pour alléger la lecture du texte. Nous profitons de l'occasion pour souligner la contribution inestimable des femmes au sein des Tables régionales de concertation des aînés, de la Conférence et du bénévolat en général dans la société québécoise.

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

Les Tables de concertation des aînés ont été créées en 1999 suite aux travaux du Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Chacune d'elle regroupe des représentants de l'ensemble des associations et des personnes aînées de sa région ainsi que tout autre groupe ou organisme préoccupé par la condition de vie des aînés.

On compte dix-huit Tables régionales de concertation des aînés réparties dans l'ensemble des régions du Québec. Le mandat principal de ces Tables est de se concerter relativement aux enjeux qui touchent particulièrement les aînés sur le plan régional, d'animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyens à part entière et d'acteurs dynamiques dans le développement de leur région ainsi que de transmettre de l'information. Ces Tables travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat des aînés et la Ministre responsable des aînés.

A l'automne 2004, les représentants des Tables se sont donné comme outil d'harmonisation une Conférence des Tables régionales de concertation des aînés. Sa mission est de regrouper sous une seule entité l'ensemble des Tables pour qu'elles puissent s'exprimer d'une seule voix relativement aux grands enjeux qui touchent les aînés du Québec et susciter l'émergence de solutions appropriées.

MISSION DE LA CONFÉRENCE

La *Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec* a comme objectif d'identifier ou mettre de l'avant toute information gouvernementale et ainsi documenter les principaux enjeux relatifs aux aînés. En plus de partager des connaissances, elle doit informer, sensibiliser, accompagner, mobiliser et soutenir les Tables dans leurs actions. Elle les représente auprès de diverses instances, les incite à développer la concertation en favorisant des échanges entre elles, avec les groupes et les associations qui œuvrent en faveur des aînés.

MISSION D'UNE TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Une Table régionale permet aux aînés de bénéficier d'un lieu régional d'échange et de concertation afin d'être en mesure d'unir leur voix pour mieux connaître leurs

besoins, de dégager des enjeux relatifs aux aînés et d'encourager ceux-ci à assumer leur rôle de citoyen à part entière. Autonomes et indépendantes, les Tables regroupent des associations de personnes aînées de même que des organismes communautaires, parapublics et publics offrant des services aux aînés. La plupart des Tables se sont donné une structure locale de concertation des aînés qui cherche à améliorer les conditions de vie des personnes aînées sur un territoire de MRC. Ces dernières ont généralement comme objectif de :

- Mettre de l'avant des projets concertés issus du milieu local;
- Promouvoir la participation des aînés à la vie collective;
- Agir à titre de porte-parole pour défendre les droits des aînés;
- Favoriser l'échange d'information entre ses membres;
- Transmettre toute information relative aux services disponibles aux aînés;

STRUCTURE DÉMOCRATIQUE DE LA CONFÉRENCE

La *Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec* est une organisation non corporative, composée de membres démocratiquement élus, qui a pour mission de représenter les intérêts de toutes les personnes aînées du Québec.

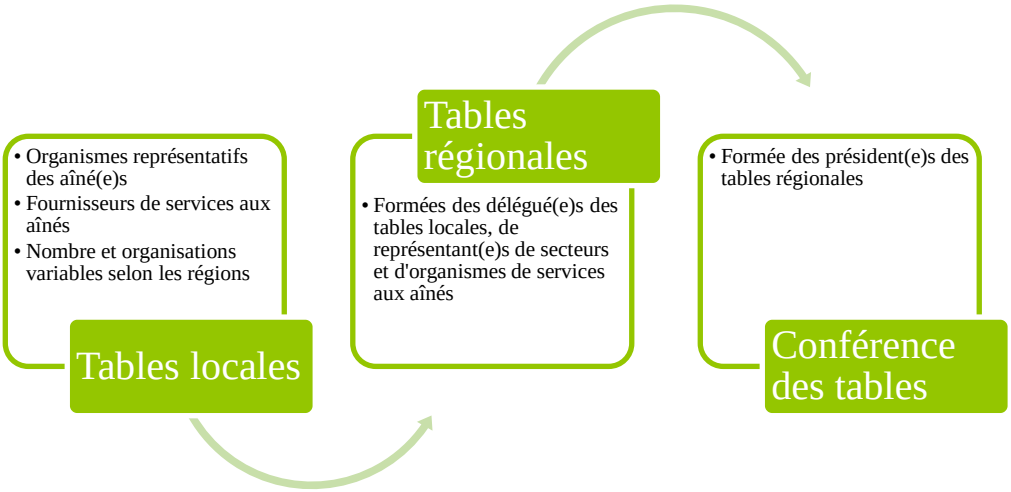

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE LA CONFÉRENCE

L'Assemblée générale annuelle regroupe les présidences des 18 Tables régionales de concertation des aînés. Les principaux sujets à l'ordre du jour sont :

- Rapports annuels d'activités et financiers
- Orientations et plan d'action
- Prévisions budgétaires et cotisation annuelle
- Élection des membres du comité exécutif

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le conseil d'administration est composé des 18 présidences régionales ou de toute autre personne déléguée par la Table régionale. Il se réunit deux fois par année, au printemps et à l'automne. Les principaux sujets à l'ordre du jour sont:

- Ententes et protocoles
- Appuis politiques et représentations publiques
- Comités de travail
- Politiques de fonctionnement

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est formé de cinq représentants choisis d'abord par le secteur géographique, et ce pour deux ans, puis élus aux différents postes d'officier de la Corporation pour une durée d'un an. Les membres du comité exécutif se réunissent sur une base mensuelle ou selon les besoins. Les principaux mandats du comité sont :

- Administration et fonctionnement;
- Consultation et recommandations;
- Représentation auprès d'organismes (provinciaux et nationaux);
- Étude de dossiers et rapports, mémoires, activités.

LES EXIGENCES DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Le protocole d'entente signé entre la Ministre responsable des aînés et les Tables de concertation des aînés détermine les principales responsabilités à être assumées par celles-ci, à savoir :

- Représenter la diversité des personnes aînées de la région par sa composition en tenant compte des instances concernées par les aînés et en considérant les territoires de la région;
- Contribuer à la prise de décisions sur le plan régional qui concernent les personnes aînées en tenant compte des réalités régionales et locales;
- Transmettre à la Ministre l'information et les avis susceptibles d'améliorer la qualité de vie des aînés de leur région, de favoriser leur participation et leur intégration dans la communauté, de favoriser la solidarité entre les générations, de promouvoir l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel et d'assurer la qualité des lois, des politiques et des stratégies;
- Déposer des rapports d'activité annuels selon les exigences prescrites au protocole.

DES RESPONSABILITÉS ADDITIONNELLES CONFIÉES À LA CONFÉRENCE ET AUX TABLES

Suite à l'abolition du Conseil des aînés du Québec, une instance gouvernementale majoritairement composée de personnes aînées, notre organisation doit assumer davantage de responsabilités notamment au niveau de la communication à établir entre les aînés, le Secrétariat des aînés et la Ministre responsable des aînés.

La Conférence doit identifier et faire connaître les besoins des aînés, en agissant de façon proactive à l'égard des politiques actuelles et sur la définition de nouvelles approches qui soient davantage adaptées à une population vieillissante.

Les bénévoles de notre organisation sont invités régulièrement à participer à des rencontres avec le personnel du Secrétariat aux aînés et avec la Ministre responsable des aînés. Ils doivent rédiger et déposer des avis et mémoires et participer à des Commissions parlementaires.

Au chapitre des grands dossiers, il faut indiquer diverses implications telles :

- Les consultations Café des âges, MRC de tous les âges, Rendez-vous régionaux des générations et le Rendez-vous national des générations tenu à Montréal les 15 et 16 octobre 2011;
- L'implication des Tables locales au sein des Réseaux locaux de services des CSSS et des collaborations régulières des Tables régionales avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux;

- L'Évaluation des Ententes spécifiques pour les aînés;
- Le Forum des partenaires sur le Plan d'action Maltraitance et abus envers les personnes aînées;
- Les Assises des partenaires 2011 vers la politique gouvernementale « Vieillir chez soi »
- Le Comité consultatif pour le programme Carrefour d'information pour les aînés;
- Le Suivi à l'Appui aux proches aidants;
- La participation au Comité du règlement du projet de Loi 16 (certification des résidences pour personnes aînées);
- La préparation de mémoires avec participation à des Commissions parlementaires (Projet de Loi 16 sur la certification des résidences pour personnes aînées; Projet de Loi 22 sur la résiliation du bail et Projet de Loi 130 sur l'abolition du Conseil des aînés du Québec);
- Le renouvellement du Protocole d'Entente avec la Ministre responsable des aînés et les Tables de concertation des aînés.

LES ENTENTES SPÉCIFIQUES

Dans toutes les régions du Québec et dans le cadre de la stratégie en faveur des aînés, une enveloppe financière de 12.5 millions a été départagée entre toutes les Conférences régionales des élus (CRÉ)[1]. D'autres partenaires y ont ajouté une contribution de 5 millions. Ces sommes ont été affectées au programme d'***ententes spécifiques sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées 2007-2012.***

La plupart des Tables de concertation des aînés ont signé ces Ententes spécifiques, participé au Comité de gestion et même collaboré à la préparation du plan d'action. Elles participent généralement au comité d'évaluation des projets.

---

[1] Stratégie d'action en faveur des aînés, un milieu de vie améliorée, une participation encouragée, budget 2007-2008, Finances Québec, page 8.

Un partenariat[2] s'est établi avec des représentants de la Conférence régionale des élus (CRÉ), du Ministère de la famille et des aînés (MFA), du Ministère des affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) et autres dont l'Agence de la Santé et des services sociaux et les Unités régionales de loisir et de sport (URLS).

L'évaluation en cours par le MFA conclut en des avantages importants. Des recommandations favoriseraient le renouvellement de ces Ententes spécifiques pour les aînés.

L'APPUI AUX PROCHES AIDANTS

L'APPUI a été instauré en 2009 par le gouvernement du Québec (ministre responsable des Aînés) et la famille Lucie et André Chagnon, par l'entremise de la firme Sojecci II. Il s'est vu confier la gestion d'un fonds de 200 millions de dollars sur dix ans destiné au soutien des personnes qui contribuent, sans rémunération, au maintien de proches souffrant d'une incapacité significative ou persistante pouvant compromettre leur maintien à domicile.

À la demande de la ministre, madame Marguerite Blais, le directeur général de l'Appui doit rencontrer les dirigeants de la Conférence pour connaître les particularités régionales. La plupart des Table régionales de concertation des aînés participent à la mise en place des Carrefours d'aide aux proches aidants en région et des représentants siègent au sein du conseil d'administration de ces structures régionales.

COORDONNATEURS RÉGIONAUX MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

Chacune des Tables de concertation des aînés doit déléguer un représentant au sein du comité d'orientation et y exercer un rôle de conseil et d'appui au travail réalisé par le coordonnateur régional pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées. Ce délégué doit ainsi agir en étroite collaboration avec les représentants du MFA, de la CRÉ et de l'Agence de la Santé et des Services sociaux.

---

[2] Partenariat élaboré plus loin, sous « Partenariat avec la CRÉ ».

CARREFOUR D'INFORMATION

Le programme gouvernemental Carrefour d'information pour aînés vise à soutenir les aînés dans leur démarche pour améliorer leurs conditions de vie et leur intégration sociale, à maintenir et augmenter leur autonomie ainsi qu'à faire respecter leurs droits. Ce programme vise aussi à réduire les risques d'isolement social, d'abus et de négligence envers les personnes aînées.

La Table de concertation des aînés doit faire la promotion de ce programme et favoriser la concertation au sein des différents milieux. La Conférence participe au sein du Comité consultatif, émet des avis d'opportunité sur les projets reçus et en collaboration avec le Secrétariat des aînés, assume un suivi du programme.

PRIX HOMMAGE

Chaque Table de concertation des aînés fait la promotion de ce prix reconnaissance. Elle coordonne cette activité en région. Elle complète un dossier de candidature et le transmet au Secrétariat des aînés. Elle accompagne le lauréat régional lors du cérémonial Prix Hommage à l'Assemblée nationale.

ÉVALUATION DE PROJETS

Un article du Protocole d'entente signée par la Ministre responsable des aînés et chacune des Tables de concertation des aînés stipule que la Table doit émettre annuellement des avis de pertinence sur les projets reçus pour les programmes Soutien aux initiatives régionales en faveur des aînés (SIRA) du Secrétariat des aînés et Nouveaux Horizons pour les aînés de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

En fonction des impacts attendus, de la crédibilité des organismes, du niveau de concertation démontré et en conformité avec les priorités déterminées dans sa région, chacune des Tables doit constituer un comité d'analyse; compléter une grille d'évaluation et transmettre le tout au Secrétariat des aînés.

SOUTIEN LOGISTIQUE ET ANIMATION DES RENCONTRES DU G-15

À la demande des grands organismes qui regroupent les aînés et les retraités du Québec, la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec assume la logistique et son président anime les réunions du G-15.

Il est à préciser que les présidents de ces organismes se réunissent de temps à autre, à leur propre initiative, sur la base d'une libre adhésion, et ils décident, en consensus, d'orientations ou d'actions à entreprendre en faveur des aînés.

Le rassemblement de ces grands organismes illustre bien la volonté de concertation exercée de plus en plus par le mouvement aîné au Québec.

Leur mandat principal est de chercher à établir une concertation sur divers sujets de préoccupation commune et de permettre un échange d'information. Ces échanges peuvent générer une position commune adressée sous forme de résolution aux instances concernées.

Exemple **:** Recommandation unanime formulée à l'intention du ministre Philippe Couillard en 2006 pour rendre obligatoire la Certification des résidences pour personnes aînées.

ATTENTES DE LA MINISTRE EN LIEN AVEC LES TABLES

Selon une expression courante utilisée par madame Marguerite Blais, la Ministre responsable des Aînés, les Tables régionales sont « les yeux et les oreilles » de la Ministre en région.

C'est en continuité avec nos responsabilités et dans l'esprit de ce protocole que le présent mémoire est produit par la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec et déposé devant la Commission d'aménagement du territoire.

EXPOSE GENERAL

Ce mémoire est présenté par monsieur Claude Quintin, président de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec et président de la Table de concertation des aînés de l'Estrie, par monsieur Maurice Boulet, 1er vice-président de la Conférence et président de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches et par madame Lorraine Chartier, M.Sc, coordonnatrice de la Conférence des Tables régionales. Monsieur Marcel Lebel, le président de la Table de concertation des aînés du Bas-St-Laurent a également collaboré à la rédaction de ce document.

En conformité avec le mandat qui est attribué à notre Conférence par la Ministre, nous présentons nos recommandations et commentaires en lien avec la pertinence du projet de Loi 34 et divers enjeux soumis aux Tables régionales de concertation des aînés à savoir : le partage des valeurs, la cohérence de l'action, la reconnaissance de la participation sociale des aînés, l'équité à maintenir entre les régions et des problèmes structuraux du fonctionnement des Tables régionales de concertation des aînés. Finalement, nous présentons la vision d'une société meilleure.

PERTINENCE DU PROJET DE LOI 34

> *« La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires offre une vision d'avenir stimulante, celle de territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement des collectivités dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble un Québec dynamique, prospère et ouvert sur le monde. »*[3]

Nous avons étudié attentivement *La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* tout en nous attardant sur le document d'accompagnement

[3] *La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, page 6.*

qui fait connaître l'action des ministères et des organismes gouvernementaux à cet égard. Nous adhérons aux grands principes de cette stratégie qui reconnaissent l'engagement et l'apport de tous les citoyens dans un projet de société ouvert et inclusif. Nous insistons dans notre mémoire sur l'apport considérable que peuvent fournir les aînés dans ce mouvement sociétal.

Nous reconnaissons un réel effort de rationalisation de toutes les actions gouvernementales par l'introduction d'une répartition plus claire des devoirs et des responsabilités entre les organismes gouvernementaux et les élus de la région : Conférence régionale des Élus (CRÉ), Municipalité régionale de comtés (MRC), municipalités, Agence de la Santé et des Services sociaux etc. Nous osons croire que cela en assurera un degré accru d'efficience, de cohérence, de concertation, d'harmonisation et surtout la nécessaire complémentarité au niveau des actions à poser.

Nous notons cependant que le texte de Loi fait peu de place aux autres organismes élus, aux acteurs socio-économiques, aux associations et regroupements de toute sorte dont on semble faire référence à l'intérieur de cette stratégie. On passe sous silence le travail réalisé par les bénévoles engagés qui tiennent à bout de bras les popotes roulantes, les services de transport-accompagnement, les téléphones d'amitié et autres. On ignore les organismes d'entraide et de soutien aux proche-aidants, etc. Il en est de même pour les organismes d'économie sociale qui exercent un rôle très important dans les services à rendre à notre population.

Bien sûr, on élabore brièvement sur leur implication à l'intérieur de la stratégie et un peu plus dans le document d'accompagnement, mais très peu dans le projet de loi-cadre.

En même temps, nous sommes conscients que le succès de cette stratégie passe par un suivi et un contrôle rigoureux, ce qui semble plus difficile à réaliser dans le contexte actuel.

LA COHÉRENCE DANS L'ACTION

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec et nos membres des Tables de concertation qui composent pour la plupart avec des bénévoles aînés visent la cohérence et l'harmonisation dans l'action. Ces

organisations travaillent sur des dossiers importants pour le mieux-être des personnes aînées avec cinq grands principes directeurs : le partage des valeurs, la concertation, l'harmonisation des rôles, la cohésion des intérêts et une complémentarité au niveau de l'action. Fort de ces principes fondamentaux, la Conférence est présente auprès des initiateurs et des artisans de grands dossiers qui visent le mieux-être ou le bien-être des personnes aînées.

PARTENARIAT AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ)

En complément avec les informations apportées au sujet de la gestion des Ententes spécifiques pour les aînés, nous pouvons affirmer que la plupart des CRÉ œuvre de concert avec nos Tables de concertation des aînés. Elle lui apporte du soutien et elle reconnait l'apport de la Table en faveur des aînés de sa région. Nous reconnaissons toutefois que les actions des Tables de concertation des aînés reposent essentiellement sur le bénévolat d'aînés à la retraite et le niveau de connaissance des gestionnaires varie d'une organisation à une autre. Il n'est certes pas facile pour une organisation permanente d'avoir à composer avec une structure à géométrie variable.

Toutefois, la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec souhaite que chacune des Tables s'efforce de consolider au sein de leur structure la représentativité des diverses instances du milieu qui offrent des services aux personnes aînées ou qui regroupent des aînés sur leur territoire respectif. Une formation en matière de gouvernance pourrait bientôt leur être offerte par notre Conférence.

Nous soulignons les efforts de la Loi-34 pour éclaircir les rôles des parties élues.

LA RECONNAISSANCE DE LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS

La reconnaissance des bénévoles aînés, des proche-aidants et de leur participation à la vie économique et sociale est impérative. La société québécoise n'a pas les moyens de se priver des immenses ressources humaines que représentent les personnes aînées. Leur apport est considérable, particulièrement dans le rôle de proche-aidant. De plus les personnes aînées contribuent à la transmission des connaissances et du patrimoine, agissent par du mentorat et du bénévolat de toutes sortes faisant profiter la société de leurs expériences et de leur disponibilité.

L'ÉQUITÉ ENTRE LES RÉGIONS

L'étendue considérable des territoires du Québec, tout en présentant une grande richesse, pose un défi de taille lorsqu'il est question de maintenir une équité de ressources entre les régions. Actuellement, les mêmes enveloppes budgétaires sont octroyées à toutes les Tables régionales pour leur budget d'opération.

La concertation, l'harmonisation, la cohésion et la complémentarité des actions dans le milieu et entre les Tables exigent un minimum de déplacements même en faisant appel aux moyens technologiques de communications disponibles. Dans l'esprit de l'article 5.4 de la Loi 34, une répartition équitable devrait tenir compte de ces disparités géographiques et des caractéristiques démographiques dans un redéploiement des ressources financières. Actuellement, les régions denses et concentrées et les régions éloignées ou étendues se situent sur un même plan financier.

PROBLÈMES STRUCTURAUX DE FONCTIONNEMENT DES TABLES RÉGIONALES

La collaboration entre la CRÉ et la Table de concertation des aînés dans chaque région administrative est fondamentale pour la cohérence des programmes. Dans l'esprit de l'article 5.5 de la Loi 34, *la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires* pose problème dans la Montérégie qui comporte trois CRÉ et une seule Table de concertation des aînés. Toujours dans le registre de la cohérence et de l'efficience, la CRÉ de Longueuil fait partie de la région métropolitaine, créant un déséquilibre démographique. Pour assurer une gestion équitable des programmes, un redéploiement des ressources s'avère nécessaire.

Quelques décisions de nature politique ont créé ces problèmes, des décisions de même nature devraient pouvoir les régler.

VISION D'UNE SOCIÉTÉ MEILLEURE

D'entrée de jeu dans *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, notre Premier-ministre monsieur Jean Charest indique clairement l'intention du gouvernement de faire de l'Occupation et de la vitalité des territoires un GRAND PROJET DE SOCIÉTÉ.

Poursuivant ce même objectif, depuis deux ans, diverses consultations grand public ont été menées dans presque toutes les régions du Québec. Les Tables régionales de concertation des aînés et leurs partenaires, occasionnellement des CRÉ, ont invité les citoyens de différentes catégories d'âges à venir échanger entre eux dans un environnement intergénérationnel sous différentes appellations : Café des âges, MRC de tous les âges, Rendez-vous régionaux des générations. Plus de 4000 personnes ont participé à ces rencontres qui se sont déroulées dans la plupart des régions du Québec.

Comme première conclusion de ce dialogue, une Déclaration des générations adoptée lors du Rendez-vous national des générations tenue à Montréal les 15 et 16 octobre 2011 pose les balises d'un nouveau contrat social et nous invite à faire une sérieuse réflexion sur la société que nous voulons pour nos enfants:

- Nous croyons que la vitalité du peuple québécois, de sa culture et de sa démocratie ainsi que le développement durable du Québec exigent la prise en compte de tous les acteurs sociaux, quels que soient leur âge et leur génération, leur genre et leur orientation sexuelle, leur histoire et leur culture d'origine, leurs différences ou la région de laquelle ils proviennent.;
- Nous affirmons que le vieillissement de la population du Québec, dans toute sa diversité, est un levier pour le développement collectif. L'apport de tous les citoyens et citoyennes de chacune des générations doit être valorisé, au croisement des énergies et des expériences, de la mémoire et de l'innovation, de la vie privée et de la vie publique;
- Nous nous engageons à travailler à ce nouveau contrat social basé sur l'équité entre les générations, sur une juste redistribution de la richesse, sur

le droit de toute personne à l'éducation, à la santé, à la qualité de la vie, à la solidarité et au plein développement, et ce, à tout âge.;

- Nous réclamons une réelle politique des âges qui favorisera le dialogue et la solidarité entre les générations, que ce soit en famille, à l'école, au travail, dans les loisirs ou les milieux de vie, et qui permettra d'apprivoiser le vieillissement, pour le bien commun.

Il est à souhaiter que des partenaires s'approprient les priorités d'actions ciblées suite à cette vaste consultation intergénérationnelle. Voir la Déclaration des générations en annexe.

À titre d'exemple, nous portons à votre attention une expérience présentement en cours, soit le programme « Vieillir dans son quartier, dans son village » qui a été mis en place en 2001 par la Fondation de France.

« L'enjeu consiste d'une part à susciter le changement de regard des professionnels, des élus et de la société civile sur le vieillissement et d'autre part, à encourager les initiatives visant l'amélioration des services de proximité à l'égard des aînés avec, pour angle principal le territoire[4].»

L'accent porte sur l'accompagnement interpersonnel plutôt que sur la prise en charge. Diverses expériences y ont été élaborées par exemple un projet d'accueil en maison campagnarde intergénérationnelle comme alternative au placement des aînés en résidences.

[4] Le vieillissement de la population en milieu rural québécois : rapport-synthèse portant sur les connaissances, l'évolution du processus et l'enseignement des initiatives novatrice (rapport no 7»), Majella Simard, Ph.D en développement régional, Chaire de recherche du Canada en développement rural (UQAR), Rimouski, novembre 2006. p. 45.

RECOMMANDATIONS

Le Protocole d'entente, signé par la Ministre responsable des aînés, madame Marguerite Blais, attribue aux Tables régionales de concertation des aînés et à la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec la mission *de permettre aux aînés de bénéficier d'un lieu régional d'échanges et de concertation afin d'être en mesure d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et dégager les enjeux relatifs aux aînés*. Forts de cette mission, nous recommandons d'inscrire dans la Loi :

I) **La présence de la Conférence à la Table gouvernementale des affaires territoriales** (Art. 21.4.4)

II) **La présence des Tables régionales de concertation des aînés à la Conférence administrative régionale** (Art. 21.4.8)

Nous soulignons la pertinence de viser l'efficience et la cohérence des actions à poser. Toutefois nous ajoutons que l'harmonisation des rôles, la cohésion des intérêts et la complémentarité au niveau de l'action sont essentielles à tout grand projet de société.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Article en référence	Recommandations
Article 3	Par leur implication, les Tables de concertation des aînés et la Conférence et les Tables doivent être considérés comme des « acteurs socioéconomiques».
Article 5.2	*la concertation* : il faudrait faire ressortir l'importance de s'entendre pour agir ensemble en ajoutant le mot « harmonisation».
Article 5.3	*la complémentarité* ne devrait pas seulement se limiter au mot territoire mais inclure « l'action réalisée en partenariat ».
Article 5.4	*l'action gouvernementale modulée auprès des collectivités*, il faudrait ajouter : « en prenant en compte les caractéristiques démographiques des populations ».

Article 5.5	*la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires* : il faudrait insérer « les structures de regroupement nationales et régionales » à l'intérieur du processus des planifications et d'intervention au sein des territoires notamment en région.
Article 8	Parmi les indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires, il faudrait prendre en compte « la notion de tous les âges » dans une « approche intergénérationnelle » et considérer la disponibilité de services de proximité.
Article 11.1	*À la concertation et la cohésion*, il faudrait ajouter : « l'harmonisation des rôles et la complémentarité des partenaires au niveau de l'action ».
Article 13.1	A la *concertation*, il faudrait ajouter « harmonisation », et à *cohésion et à complémentarité territoriale* ajouter une « complémentarité au niveau de l'action ».
Article 16.1	*Après concertation* ajouter, « harmonisation » et après *cohésion* ajouter « complémentarité au niveau de l'action ».
Article 21.4.1	Ajouter *après concertation* les mots: « l'harmonisation des rôles, la cohésion des intérêts et complémentarité au niveau de l'action ».
Article 21.4.4	**La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec devrait figurer sur la liste des organismes à être invités.**
Article 21.4.6	Après le mot *concertation* : « l'harmonisation des rôles, la cohésion des intérêts et la complémentarité des actions » devraient y être insérés.
Article 21.4.8	De part la reconnaissance du rôle confirmé par la Ministre responsable des aînés, **la Table de concertation des aînés de la région concernée devrait figurer sur la liste des organismes à inviter lors des rencontres de la Conférence administrative régionale.**

CONCLUSION

Un rapport produit par Majella Simard, Ph.D en développement rural[5], identifie comme piste d'action l'importance des services de proximité. Il importe au gouvernement d'apporter une attention particulière aux personnes vivant en milieu isolé.

> *« Du fait de leur isolement, ces milieux ne constituent pas,* a priori*, des cibles prioritaires d'intervention. Pourtant il incombe à l'État de prendre des mesures garantissant que les aînés vivant en zones rurales ne soient pas marginalisés. Dès lors les politiques et les stratégies de développement à l'intention des personnes âgées doivent tenir compte des différents contextes. En outre, il est extrêmement important que de telles politiques soient élaborées et mises en œuvre au niveau local. (p. 55) »*

Ce rapport souligne l'importance des décisions prises au niveau local. **La structure démocratique de la Conférence garantit justement que les dossiers portés vers les instances, quel qu'en soit le niveau, émanent de la base.** Les auteurs de ce rapport publié en 2006, recommandent que le *Conseil des aînés*[6] *devrait disposer d'une instance-conseil dont la mission serait d'intervenir spécifiquement auprès des aînés demeurant en milieu rural*. Or, depuis la disparition du Conseil des aînés, la Conférence est devenue l'interlocutrice privilégiée pour assurer l'harmonisation des rôles des intervenants auprès des aînés et ainsi assurer la cohésion des interventions.

---

[5] Idem.

[6] Le Conseil des aînés a été aboli en vertu du projet de loi no 130, visant l'abolition, la fusion et l'intégration de plusieurs organismes et fonds, adopté en juin 2011.

Favoriser le maintien en région des aînés n'assure pas seulement le mieux-être de ceux-ci, mais assure aussi l'occupation et la vitalité des territoires. La famille proche serait alors incitée à demeurer ou à revenir s'établir à proximité des parents vieillissants. De plus, les personnes aînées apportent dans leur lieu de travail (rémunéré ou non), dans la vie publique et dans leurs familles, des compétences diverses et des expériences qu'elles ont acquises. La contribution des personnes vieillissantes à la cohésion sociale et au maintien des services de proximité, des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale font d'eux des atouts incontournables dans l'occupation et la vitalité des territoires du Québec. Pour profiter de ces ressources, la parole des personnes aînées doit être entendue et favorisée. Les recherches du professeur Simard montrent que les personnes vieillissantes se distinguent par un désir de plus en plus grand d'être acteur de leur propre vieillissement, d'exister et de trouver une place dans leur environnement en refusant des réponses toutes faites.

Document produit par :

Claude Quintin, président de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec et président de la Table de concertation des aînés de l'Estrie

Maurice Boulet, 1er vice-président de la Conférence et président de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Lorraine Chartier, M.Sc, coordonnatrice de la Conférence des Tables régionales

Monsieur Marcel Lebel, le président de la Table de concertation des aînés du Bas-St-Laurent a également collaboré à la rédaction de ce document

Janvier 2012

ANNEXE

Déclaration des générations

CONFÉRENCE
des Tables régionales de concertation
des aînés du Québec

Préambule

Nous sommes arrivés à un carrefour de notre histoire. Grâce à l'allongement de la vie, quatre et même cinq générations seront amenées à vivre et à vieillir ensemble. La transformation de la famille, des liens sociaux et des solidarités, la précarisation du travail, la crise de la démocratie, les préjugés âgistes ou jeunistes risquent de rendre plus difficile le vieillissement individuel et de faire percevoir le vieillissement collectif comme une menace.

Depuis deux ans et par diverses consultations, menées dans presque toutes les régions du Québec et sous différentes appellations : Café des âges; MRC de tous les âges; Rendez-vous régionaux des générations; les Tables régionales de concertation des aînés et leurs partenaires, occasionnellement par des CRÉ, les citoyens de différentes catégories d'âges furent invités à venir échanger entre eux dans un environnement intergénérationnel.

L'Institut du Nouveau Monde ayant alors reçu le mandat de mettre à contribution son expertise au bénéfice des régions pour permettre aux différentes instances de réaliser une démarche de consultation qui soit uniforme et qui favorise des échanges en lien avec les perceptions des citoyens et leurs questionnements avec élaboration de propositions en vue de bâtir une société pour tous les âges.

Comme première conclusion de ce dialogue, la présente Déclaration des générations pose les balises d'un nouveau contrat social :

- *Nous croyons que la vitalité du peuple québécois, de sa culture et de sa démocratie ainsi que le développement durable du Québec exigent la prise en compte de tous les acteurs sociaux, quels que soient leur âge et leur génération, leur genre et leur orientation sexuelle, leur histoire et leur culture d'origine, leurs différences ou la région de laquelle ils proviennent.*
- *Nous affirmons que le vieillissement de la population du Québec, dans toute sa diversité, est un levier pour le développement collectif. L'apport de tous les citoyens et citoyennes de chacune des générations doit être valorisé, au croisement des énergies et des expériences, de la mémoire et de l'innovation, de la vie privée et de la vie publique.*

- *Nous nous engageons à travailler à ce nouveau contrat social basé sur l'équité entre les générations, sur une juste redistribution de la richesse, sur le droit de toute personne à l'éducation, à la santé, à la qualité de la vie, à la solidarité et au plein développement, et ce, à tout âge.*

- *Nous réclamons une réelle politique des âges qui favorisera le dialogue et la solidarité entre les générations, que ce soit en famille, à l'école, au travail, dans les loisirs ou les milieux de vie, et qui permettra d'apprivoiser le vieillissement, pour le bien commun.*

À la suite de ce processus de réflexion, cinq grandes priorités d'action ont été retenues. Elles sont détaillées dans les pages suivantes.

- Travail, main-d'œuvre et retraite
- Dialogue intergénérationnel et démocratie
- Identités, cultures et régions
- Santé et financement des services publics
- Milieux et qualité de vie

Priorités d'actions

Travail, main-d'œuvre et retraite

- Élargir la portée du régime de pension actuel (RRQ) en maintenant son caractère universel, transférable, géré par l'État.

- Améliorer les conditions de travail et la sécurité d'emploi dans une perspective d'équité des avantages sociaux en :

  - s'assurant de la pérennité des droits et avantages sociaux;
  - réduisant les emplois précaires afin d'offrir un plus grand taux d'emplois permanents;
  - garantissant les mêmes avantages pour tous les types d'emploi;
  - offrant de meilleures conditions de travail afin d'assurer la plus grande productivité des employés;
  - aidant les travailleurs à devenir polyvalents en offrant des options en formation continue et en promouvant chez les employeurs la Loi du 1 % (formation);
  - facilitant l'harmonie entre famille et travail, retraite et travail ou études et travail : par des horaires plus flexibles;
  - adaptant les régimes de retraite pour favoriser la retraite progressive.

- Valoriser les compétences et l'expérience des individus de tous les âges par la mise en place de programmes de mentorat et transfert de compétences particulièrement

  - pour les nouveaux entrepreneurs dans le démarrage d'entreprises;
  - dès l'école secondaire, organiser des rencontres avec des gens d'expérience qui partageraient leurs connaissances;
  - offrir de la supervision des stages en emploi par des aînés qui désirent partager leurs connaissances;
  - lutter contre le décrochage scolaire.

Dialogue intergénérationel et démocratie

- Organiser des activités de communication de façon continue favorisant les rapprochements et les pratiques du dialogue intergénérationnel.

- Mettre en place des outils facilitant la communication entre l'ensemble des citoyens et des élu(e)s.

- Informer davantage la population, dans un langage accessible, du travail accompli par ses représentants.

- Créer des comités de citoyens et de citoyennes, les consulter régulièrement en leur offrant des tribunes d'expression et d'implication.

- Repenser le système de scrutin en mettant en place un système de scrutin proportionnel qui favorise la participation et la représentation de toutes les générations.

Identités, cultures et régions

- Favoriser l'attraction, la rétention ou le retour en région en :
  - donnant des crédits de taxes pour l'achat d'une habitation en milieu rural;
  - valorisant et offrant des formations qualifiantes, professionnelles, collégiales ou universitaires en région et en sensibilisant nos entreprises à l'importance d'embaucher les finissants pour éviter qu'ils quittent la région;
  - axant les activités de revitalisation sur le maintien des jeunes;
  - facilitant les stages en région (à l'instar des programmes de stages à l'international);
  - embauchant des animateurs de milieu pour soutenir et dynamiser les communautés;
  - facilitant le transport collectif hors des centres urbains et en l'adaptant aux besoins de toutes les clientèles.
- Maximiser l'apport de l'immigration au fait français en :
  - maintenant la priorité accordée à la sélection des immigrants connaissant le français;
  - consolidant et en augmentant le financement des programmes et des activités de francisation pour les immigrants non francophones dans leur milieu d'adoption;
  - intensifiant la promotion de l'usage du français auprès des immigrants non francophones et des populations qui les accueillent.
- Favoriser la natalité en :
  - maintenant le Régime québécois d'assurance parentale;
  - mettant en place des mesures pour faciliter l'adoption québécoise et internationale;
  - favorisant la conciliation travail-famille et les congés parentaux;
  - mettant en place des mesures facilitant l'accès à la propriété pour les familles;
  - supprimant les taxes sur les produits d'enfants;
  - offrant un soutien financier aux parents à la maison;
  - organisant des services de garde dans les milieux de travail, qui seraient adaptés aux travailleurs ayant des horaires non conventionnels;
  - donnant aux familles l'accès à des services de garderie subventionnés.

Santé et financement des services publics

- Taxer davantage les entreprises pour réinvestir dans les programmes sociaux et introduire davantage de paliers d'imposition pour les particuliers pour un modèle plus progressif (par exemple, selon celui de l'IRIS).
- Promouvoir la prévention en inculquant de saines habitudes de vie, tout en considérant que la lutte à la pauvreté est le premier déterminant de la santé;
- Inciter les dirigeants du réseau de la santé et des services sociaux à en revoir l'organisation et à agir de manière à assurer une gestion plus efficiente des services;

- Favoriser un système de santé plus près des gens, par une meilleure communication et par une offre de soins à meilleure proximité, notamment en :
  - consolidant la mission des CLSC sur de petits territoires;
  - instaurant des services de premiers répondants dans toutes les communautés, c'est-à-dire services mobiles de santé de façon à ce qu'ils fassent la tournée des municipalités (prise de sang, prise de pression, dialyse, etc.);
  - faisant la promotion des services existants par la diffusion de capsules publicitaires (service 811, info-santé, etc.);
  - encourageant la participation des gens en favorisant l'entraide;
  - accélérant le développement du réseau d'accès à distance pour les dossiers de santé (Dossier Santé Québec - DSQ), tel qu'il existe qu'un dossier complet au lieu de plusieurs incomplets;
  - revoyant l'organisation des effectifs médicaux dans le sens des groupes de médecine familiale.
- Supporter le développement de ce type de modèle.

Milieux et qualité de vie

- Revendiquer le droit de toute personne à la qualité de vie et à la dignité quel que soit son âge.
- Lutter individuellement et collectivement contre l'isolement, l'abus et la pauvreté;
- Favoriser son appartenance à la communauté et sa participation à la prise de décision;
- Trouver une source de revenus annuels supplémentaire pour les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté et octroyer automatiquement aux pensionnés qui y ont droit les suppléments ou autres subventions;
- Soutenir et accompagner les personnes malades et en perte d'autonomie ainsi que leurs proches (services de soutien à domicile et d'hébergement).
- Augmenter et diversifier l'offre et l'accès à des habitats pour tous, quel que soit l'âge, en milieu rural et urbain, incluant des services de proximité et des logements sociaux. (Par exemple : loisirs, transport en commun, services de santé, bibliothèques plus riches et diversifiées, etc.).
- Mettre en place, soutenir et animer des lieux, des espaces et des réseaux intergénérationnels publics et privés.

Titre : Adoption, déclaration des générations. (Rendez-vous)